

Département de l'Ain

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20251017-DEC2025-106-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

DECISION DU PRESIDENT **N° D2025-106**

Objet : N°2024-17 - Marché public d'études pour l'évaluation des politiques habitat de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
Approbation de la modification n°1 : changements de titulaire et la prolongation de la durée du marché

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2024-102 en date du 19 novembre 2024 portant attribution du marché public, passé en procédure adaptée, avec la Société E.O.H.S à Lyon (69), concernant une mission d'études pour l'évaluation des politiques habitat de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, pour un montant total de pour un montant total de 20 790.00 € HT calculé sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et pour une durée de 4 mois à compter du 10 décembre 2024, date de notification.

CONSIDERANT la fusion de la Société E.O.H.S avec la Société HABITAT ET TERRITOIRES CONSEIL (HTC) et les changements administratifs qui en découlent ;

CONSIDERANT l'étalement du calendrier relatif au dialogue avec les instances communales pour la production des livrables ;

Il convient, par modification n°1, de prendre en compte le changement de titulaire en application de l'article R.2194-6, 2° du Code de la commande publique, avec effet rétroactif au 26 décembre 2024 et de prolonger la durée du marché rétroactivement dont le terme était initialement prévu au 10 avril 2025 jusqu'au 31 décembre 2025, conformément aux dispositions prévues aux articles L2194-1-3 et R2194-5 du Code de la Commande Publique.

- **APPROUVE** ladite modification n°1 relative au marché public concernant une mission d'études pour l'évaluation des politiques habitat de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, ayant pour objet le changement de titulaire de la Société E.O.H.S par la Société HABITAT ET TERRITOIRES CONSEIL (HTC) et la prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2025.

.../...

- **PRECISE** que la Société HABITAT ET TERRITOIRES CONSEIL (HTC) appliquera les mêmes conditions financières et techniques que celles prévues dans les pièces contractuelles initiales, jusqu'au décembre 2025, terme du marché public.
- **INDIQUE** que la présente modification n°1 n'entraîne aucun coût supplémentaire.
- **DECIDE** de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 octobre 2025
Publiée le 27 OCT. 2025*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 17 octobre 2025.

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

